

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-447
Délégation de signature en l'absence du Maire à
Madame Corinne MOREAU Conseillère municipale déléguée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-014 du 28 mars 2026 portant élection du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-018 du 28 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2026-238 portant délégation de fonction à Madame Corinne MOREAU, Conseillère municipale déléguée chargée des questions relatives au personnel,

Considérant que le Maire, Monsieur Lionel ZINCIROGLU, sera absent **du 23 juillet au 4 août 2026 inclus**,

ARRÊTÉ

Article 1 : Madame Corinne MOREAU, Conseillère municipale déléguée chargée des questions relatives au personnel, remplacera Monsieur le Maire **du 23 juillet au 4 août 2026 inclus**, selon les modalités définies aux articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Madame Corinne MOREAU, Conseillère municipale déléguée chargée des questions relatives au personnel, exercera les attributions confiées au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, selon les modalités définies dans la délibération n° 2026-018 susvisée.

Article 3 : Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- Au Préfet du Val-de-Marne,
- Au comptable de la commune,
- A l'intéressée.

Spécimen de signature :

Fait au Kremlin-Bicêtre le 20/07/2026

Le Maire,
Lionel ZINCIROGLU



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
Mairie du Kremlin-Bicêtre
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception en préfecture : 27/07/2026